Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant la Loi des compagnies.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No S) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Carvell ait la permission de présenter un bill (No 9) modifiant la Loi des inspections et de la vente.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçuet lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres documents concernant l'avancement de M. Louis Laframboise, actuellement chef du service de la traduction, de la subdivision B de la première division à la subdivision A de la première division, lesquels sont comme suit:—

LOI DU SERVICE CIVIL ET SES AMENDEMENTS.

A. l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander l'avancement de M. Louis Laframboise, actuellement chef du service de la traduction de la Chambre des Communes, et ci-devant traducteur, de la subdivision B de la première division à la subdivision A de cette même première division. La vacance dans la subdivision A de la première division plus haut mentionnée est due à la mise à la retraite de M. Achille Fréchette, ex-traducteur des lois et chef du service de la traduction, laquelle a eu lieu le 1er novembre de cette année.

M. Laframboise a produit un certificat d'aptitude à ce grade provenant de la Commission du Service civil du Canada dont copie ci-annexée. Je joins également à cette communication le rapport du greffier de la Chambre en la matière.

CHARLES MARCIL.

Orateur de la Chambre des Communes.

23 novembre 1910.

23 novembre 1910.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Monsieur,—La mise à la retraite, au 1er novembre 1910, de M. Achille Fréchette, traducteur des lois et chef du service de la traduction de la Chambre des Communes, a créé une vacance dans la subdivision A de la première division de l'organisation du personnel de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur de recommander que cette vacance soit remplie par l'avancement de M. Louis Laframboise qui se trouve actuellement dans la subdivision B de la première division, et qui a été promu au poste de traducteur des lois et de chef du service de la traduction lors de la mise à la retraite de M. Fréchette. Cet avancement est recommandé au point de vue du mérite.